

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Marie-Pierre FIEVET, directrice de l'assainissement et de l'eau, pour divers actes courants en matière d'assainissement et d'eau**

Arrêté n°AR2019-421

LE PRESIDENT,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération CT2019/05/14-01 portant élection du Président de l'Etablissement public territorial,

**CONSIDERANT** qu'il y a un intérêt à faciliter le fonctionnement de l'Etablissement public territorial en accordant à certains fonctionnaires une délégation de signature pour des actes courants,

**A R R E T E**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre FIEVET, directrice de l'assainissement et de l'eau de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est, pour :

- les certificats de conformité de raccordement au réseau d'assainissement,
- les autorisations de branchement sur le réseau d'assainissement,
- les avis sur les permis de construire en matière d'assainissement,
- les bordereaux d'enlèvement des déchets amiantés dans le cadre des travaux d'assainissement.

**Article 2** : Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

**Article 3** : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le 17 MAI 2019

Notification à l'intéressée le : 17/05/19

Le Président,

Signature :



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).




Claude CAPILLON

## Accusé de réception préfecture

### Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de signature à Madame Marie-Pierre FIEVET, directrice de l'assainissement et de l'eau, pour divers actes courants en matière d'assainissement et d'eau

**Date de transmission de l'acte :** 17/05/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/05/2019

**Numéro de l'acte :** AR2019-421 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 093-200058790-20190517-AR2019-421-AI

**Date de décision :** 17/05/2019

**Acte transmis par :** Yannick DAVID

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature